

MAIRIE DE GIRON 01130

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Séance du 29 Mars 2023

Convocation du 24 mars 2023

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Florian MOINE, Maire, Danièle DASSIN-SHAW, Jean-Yves MERMILLON adjoints, Cathy BERNARDO, Isabelle DEMIAS, Gaëlle RIFFARD.

Gaëlle RIFFARD a été nommée secrétaire de séance.

Absents excusés : Claire BANET, Nicolas TROSSY, Typhaine SURO CHEVRET, Audrey WELCHER Absents :

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

DELIBERATIONS:

ACOUISITION DE PARCELLES

Doc présentés : DOC A PRESENTES\plan des parcelles CARRIER.png

L'indivision CARRIER représentée par Madame CARRIER Lucette et Monsieur Guy PENSENTI ont pris contact avec la commune de GIRON pour lui proposer l'acquisition des parcelles lui appartenant réparties sur l'ensemble de la commune. Les parcelles concernées sont au nombre de 12. Les données qui leur sont relatives sont inscrites dans le tableau ci-dessous :

A142	COMBE MARIN	00ha 13a 40ca
A171	COMBE MARIN	00ha 07a 80ca
A218	COMBE MARIN	00ha 27a 00ca
A223	COMBE MARIN	00ha 09a 26ca
A259	LE CRETET	00ha 29a 04ca
A336	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 04a 90ca
A338	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 24a 47ca
A350	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 19a 24ca
A717	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 08a 80ca
A729	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 04a 60ca
A748	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 18a 90ca
A761	SOUS LE GRAND GOLLET	00ha 16a 60ca

Suite à négociation, le prix de vente de référence qui est proposé se fixe à hauteur de 3 700 € le lot. L'ensemble des indivisaires ont donné leur accord sur ce montant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de l'acquisition par la commune de Giron des parcelles cadastrées section A 142, A171 A218 A223 A259 A336 A338 A350 A717 A729 A748 totalisant 18409 m² et appartenant l'indivision CARRIER,

FIXE le montant de cette acquisition à 3 700 € pour les parcelles appartenant à l'indivision CARRIER.

DESIGNE Maître Bénédicte BAUD, notaire à IZERNORE, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

REVALORISATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE:

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,

Considérant que la commune de Giron compte moins de 500 habitants

Monsieur le Maire demande un vote au conseil municipal pour percevoir une indemnité inférieure au taux maximal prévu. Monsieur le Maire propose de fixer à 19.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique concernant l'indemnité de fonction du Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que l'indemnité de fonction du maire est fixée à 19.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DIT que les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

COUPES D'AFFOUAGE 2023

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'attribuer les arbres présents sur des parcelles diverses.

Chaque lot représentera 10 stères de fayard maximum à récupérer en bord de route pour un montant de 25€ TTC/stère pour l'année 2023.

Ces arbres seront abattus par Jean-Yves MERMILLON exploitant forestier.

Le non-respect du règlement d'affouage entrainera le versement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 90€TTC et une non éligibilité aux affouages.

Le délai d'exploitation est fixé au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du maire.

AUTORISE Monsieur le maire et ses adjoints à attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles diverses

DIT que chaque lot représentera 10 stères de fayard maximum, à récupérer en bord de route pour un montant de 25€TTC/stère pour l'année 2023.

AUTORISE : Monsieur le Maire et ses adjoints à appliquer le règlement d'affouage en cas de non-respect de celui-ci soit 90€ TTC d'indemnité forfaitaire et une non éligibilité aux affouages pour les années suivantes.

AUTORISE le maire à faire faire l'abattage par l'entreprise Jean-Yves MERMILLON.

DESIGNATION DES DELEGUES COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPN) DE SAINT GERMAIN DE JOUX:

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV). Le titulaire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'intégration de la commune de Giron au sein du CPINI de ST GERMAIN DE JOUX, l'assemblée doit désigner un représentant de la commune au sein du CCCSPV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGINE les représentants du CCCSFV pour la commune de GIRON :

- Monsieur Jean Yves MERMILLON titulaire
- Madame Danièle DASSIN-SHAW suppléante

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle DASSIN-SHAW délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Florian MOINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, DOC A PRESENTES\bp2023\CA2022.xlsm

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Compte administratif									
Annee 2022									
	Investissement			Part affecté à	Fonctionnement			Ensemble	
LIBELLE	DEFICIT	EXCEDENT		l'investissment exercice 2022	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT REPORTES	27 059,02 €					474 000,00 €			446 940,98€
OPERATION DE L'EXERCICE	180 147,12€	315 108,79€	134 961,67 €		401 873,62 €	583 874,88 €	182 001,26 €		316 962,93 €
TOTAUX	207 206,14 €	315 108,79€		- €	401 873,62 €	1 057 874,88 €		609 079,76 €	1 372 983,67 €
Resulat de cloture		107 902,65 €				656 001,26 €			763 903,91 €
Restes a réaliser	0	0			0	0		0	C

ACTE la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses 0,00 € Recettes 0,00 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter les résultats en report à nouveau au :

FONCTIONNEMENT R002: 559 789.97 € INVESTISSEMENT R001: 107 902.65 € EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT R1068: 96 211.29 €

DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2022:

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif 2022,

CONSIDERE l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal,

ADOPTE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

DELIBERATION SUR LE TAUX DES TAXES LOCALES 2023:

Monsieur le Maire, après en avoir débattu en commission de finances le 22 Mars 2023, propose à l'Assemblée de délibérer sur les deux taxes locales, foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que les bases de l'Etat sont en augmentation pour l'année 2023 de 7.1%, considérant la situation financière de la commune comme saine, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux suivants :

Foncier (bâti) : 21,54 %
 Foncier (non bâti) : 33,56 %
 Taxe d'habitation : 11,64 %

BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE:

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune suite au débat de la commission de finance qui s'est réuni le 22 Mars 2023 :

DOC A PRESENTES\bp2023\PREPARATION bp2023.xlsx

DOC A PRESENTES\bp2023\Tableau des emprunts 2006 à 2031.XLS

DOC A PRESENTES\bp2023\Tableaux des amortissements.xlsx

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE et VOTE, le Budget primitif de la commune dont les valeurs équilibrées en recettes et dépenses sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT	CHAPITRES	NOMS CHAPITRES / COMPTES _	Exercice courant	INVESTISSEMENT	CHAPITRES	NOMS CHAPITRES / COMPTES	Exercice courant
DEPENSES • COMPTE	011	Charges à caractère général	Budget voté ▼ 511 303,73 €	DEPENSES - COMPT -	,T		Budget voté
	011	Charges de personnel	159 500,00 €	DEI ETTOES COMM 1	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €
	012	Atténuations de produits	17 000,00 €		040	Opérations d'ordre entre section	0,00€
	022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €		041	Opérations d'ordre chire section Opérations patrimoniales	0,00 €
	022	Virement à la sect ^o d'investis.	35 000,00 €		10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €
	042	Opérations d'ordre entre section	4 786,24 €				•
	65	•	111 700,00 €		16	Remboursement d'emprunts	35 000,00 €
	66	Autres charges gestion courante Charges financières	1 500,00 €		20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
		9	,		204	subvention d'équipement versées	0,00 €
	67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €		21	Immobilisations corporelles	219 572,48 €
	68	Dotations aux provisions	0,00€		27	Autres immoq financiere	0,00€
DEPENSES TOTAL FONCTIONNEMENT CHAPITRES NOMS CHAPITRES / COMPTES			843 789,97 €		DEPENSES T	OTAL	254 572,48 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	002		Exercice courant 559 789,97 €	TAILURGUE CONTRACT	CITA DIEDEC	NOME CHARITEES / COMPTES	C
RECEITES		Excédent antérieur reporté Fonc		INVESTISSEMENT	CHAPITRES	NOMS CHAPITRES / COMPTES	Exercice courant
	013	Atténuations de charges	0,00€	RECETTES	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	107 902,65 €
	042	Opérations d'ordre entre section	0,00€		021	Virement de la section de fonct.	35 000,00 €
	70	Produits des services	100 000,00 €		024	Produits des cessions	0,00 €
	73	Impôts et taxes	106 000,00 €				•
	74	Dotations et participations	62 000,00 €		040	Opérations d'ordre entre section	4 786,24 €
	75	Autres produits gestion courante	16 000,00 €		10	Dotations Fonds divers Réserves	96 211,29 €
	76	Produits financiers	0,00 €		13	Subventions d'investissement	10 672,30 €
			0,00 € 0,00 €		13 16	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées	10 672,30 € 0,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire a opéré des virements de crédits de paiement, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement pour les chapitres « opération d'équipement », au maximum dans la limité de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DIVERS:

Le Maire, les Maires adjoints, les conseillers font état des différentes réunions qu'ils ont eu depuis le dernier conseil.

- a. Le 30 janvier, Danièle DASSIN SHAW à participer à la réunion d'information de la souspréfecture concernant les plans communaux de sauvegarde ceux-ci devront être réalisés pour avril 2024.
- b. Le 4 février Monsieur le Maire a participé à la cérémonie de la Sainte BARBE du CIS de CHEZERY FORENS, à cette occasion il a pu remercier au nom des Gironnais, les sapeurs-pompiers volontaires et leurs familles pour leur engagement dans la sécurité publique.
- c. Le 8 Février, Danièle DASSIN SHAW a siégé au conseil d'administration de la régie des eaux. Le compte rendu est disponible sur le site de la CCPB.
- d. Le 9 février Monsieur le Maire a rencontré Madame Stéphanie PERNOD, vice-présidente de la Région AURA pour les futurs investissements sur GIRON.
- e. Le 8 février Monsieur le Maire et son adjoint ont rencontré les services de l'ONF pour l'état d'assiette des coupes et travaux 2023. Des travaux de nettoyage sur les plantations seront faits en 2023 et seules les coupes de feuillus et les coupes des bois secs seront réalisées cette année. Nous estimons à environ 700m3 de bois secs qui sortiront des forêts. Monsieur le Maire en profite pour annoncer au conseil qu'une réunion publique sur la forêt aura lieu le 24 Avril à 19h pour expliquer comment fonctionne la vente des bois, la façon de marteler et pour répondre aux questions du public.
- f. Le 23 février Monsieur le Maire a participé à la réunion « sentier » organisé par l'office de tourisme TERRE VALSERINE, sur Giron une équipe viendra refaire les peintures sur les parties dont la CCPB à la compétence. Il conviendra que la commune fasse ses sentiers aussi. Monsieur le Maire a rappelé le projet de sentier thématique menant à la zone ludique. La CCPB montera les dossiers de subvention pour le compte de la commune. Nous devrions être aidés à hauteur de 80% entre la Région et le Département.
- g. Le 1 mars, Monsieur le Maire a participé à la réunion de présentation du bilan du service ADS (Droit du Sol). Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente et le service ADS travaille pour le compte de la commune.
- h. Le 15 Mars Danièle DASSIN SHAW a participé à l'atelier de sensibilisation au réchauffement climatique pour que les élus comprennent ce qui se passe et définissent ce qui peut être fait.
- i. Le 16 mars Monsieur le Maire a siégé au Conseil d'administration d'espace nordique jurassien, il en fait un rapide rapport. Monsieur le Maire présentera en détail les chiffres des sites nordiques lors de la commission des pistes.
- j. Le 20 mars Danièle DASSIN SHAW a participé au Comité de Pilotage (COPIL) assistance numérique, pour aider les habitants, chaque 1^{er} jeudi du mois, de 9h à 11h.
- k. Le 21 Mars Danièle DASSIN SHAW a participé COPIL contrat Local de Santé, le début de la construction du pôle santé commencera à la fin du mois d'avril. La cabine de consultation est en fonctionnement.

> Autres sujets :

Pour compenser la consommation d'électricité du local commerce et attendant le nouveau compteur ENEDIS, le Relais Nordique se verra offrir 1 mois de gratuité sur la part fixe.

Réhabilitation Mairie:

Madame la Maire adjointe donne les avancées du projet. Le choix de l'architecte a été fait, ce sera Mr COLLARD, à Bellegarde. Les travaux commenceront à la fin de l'année 2023/ début janvier 2024. Avec une première phase sur le local « commerce » puis la seconde phase sur le bâtiment mairie.

Rénovation thermique et énergétique du bâtiment du RELAIS NORDIQUE, nous signerons avec l'Agence d'ingénierie de l'Ain une convention pour mener ce projet à bien, il aura pour but, d'isoler les anciens bâtiments, le changement des menuiseries et la réflexion sur la pose de panneaux photovoltaïque et solaire eau. Avec pour objectif un début des travaux en 2025.

Le prochain GironMag sera distribué fin avril.

Chasseurs : Il a été convenu que la société de chasse fera avec l'aide des élus, les limites de parcelles forestières de la forêt de GIRON, en échange de quoi, leur bail sera gratuit. La société de chasse a demandé un local supplémentaire, le conseil décide de ne pas accorder de

place supplémentaire pour le moment, car nous avons besoin de place pour entreposer les archives etc, le temps des travaux de la Mairie. A voir pour plus tard.

Après avoir donné lecture des mandats et titres établies depuis le dernier conseil municipal, La Séance est levée à 23h07.

LE MAIRE,

